



**Commune d'ESPERAZA**  
**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023-18H00**  
**CENTRE BASSET DE NATTES**

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

Date de la convocation :  
09 JUIN 2023

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	15
Dont pouvoir(s) :	0

**PRESENTS** : SOULA Christian, FROMILHAGUE Olivier, PONS Anne-Marie, BOUCABEILLE Frédéric, DAROT Rose-Marie, MORANDI Jérôme, ANDREWS Elvire, LEMEUX Patricia, LE MORVAN Julie, SAN MARTIN Gael, GUEROUT Sandrine, GRAND Cécile, CAZAUD Patrick, MEKKI Dalila, ANGOT Céline

**ABSENTS**: RUMEAU Hervé, ALBERO Caroline, FERRER Jérémy, LUCATO Maël

**POUVOIR(s)** : Néant

**SECRETAIRE de SEANCE** : FROMILHAGUE Olivier

**Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2023 -UNANIMITE**

**DELIBERATIONS**

**1- Incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine communal**

La construction et l'exploitation du parc photovoltaïque nécessite de récupérer des parcelles sises

- PRADINES NORD cadastrés section B n° 862-863-868-872-876 d'une superficie totale de 9035 m2
- Lieu-dit SAVONET cadastrés Section B n° B 623 d'une superficie totale de 760 m2

Qui n'ont pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal du 14 décembre 2022

Monsieur le Maire demande d'incorporer ces biens vacants et sans maître dans le domaine communal

**ADOpte A l'UNANIMITE**

**2- Fixation des durées d'amortissement- Budget eau et assainissement**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Monsieur le Receveur Municipal demande de fixer les cadences d'amortissement des immobilisations pour le budget eau et assainissement

Il demande à l'assemblée de se prononcer et de fixer comme suit les cadences d'amortissement des immobilisations :

AMORTISSEMENT	DUREE
Réseau eau	40 ans
Pompage eau	40 ans
Réservoir	40 ans
Pompe station AEP	10 ans
Réseau assainissement	40 ans
Pompes de relevage	10 ans
Poste de refoulement	30 ans
Station épuration	40 ans
Etude et diagnostic	10 ans
Branchement	10 ans
Matériel	5 ans

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **3- Désignation d'un conseiller communautaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Eric COUE, par courrier reçu en Mairie le 30 mai 2023 , a souhaité se démettre de ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Eric COUE étant également conseiller communautaire  
Le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un remplaçant.

Considérant que le seul élu de même sexe de la liste Renforçons la Dynamique d'ESPERAZA est Monsieur Patrick CAZAUD , il propose sa nomination en tant que Conseiller Communautaire.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4- Modification de la durée d'attribution des casiers au columbarium**

##### **Abrogation de la délibération en date du 07/02/2011**

En 2011, la durée des casiers au columbarium avait été attribuée à 80 ans .

Selon la réglementation , la durée peut être perpétuelle ou temporaire qui ne dépasse pas les 50 ans.

Proposition de limiter ce droit à 50 ans et d'abroger la délibération en date du 07/02/2011

**Madame ANGOT** soumet d'informer les familles de ce changement par courrier qui est validée par Monsieur le Maire

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 5- Modification du tableau des effectifs -Suppression de postes

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25/05/2023,**

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- 1 Attaché Principal à Temps Complet, suite au décès du titulaire,
- 1 Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet suite à Avancement de grade du titulaire au poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à TC (délibération du 28/09/2022)
- 3 Adjoints Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à Temps Complet, suite à promotion interne au grade d'agents de Maitrise à TC,
- 1 Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à TNC 28h, suite à promotion interne au grade d'agents de Maitrise à TNC,
- 1 Adjoint Technique à TNC 13h, suite démission,
- 1 Agent de Maitrise à Temps Complet, suite à avancement de grade au poste d'Agent de Maitrise Principal

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la suppression des emplois ci-dessus à compter du 15 juillet 2023**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

## DES EFFECTIFS AU 15 JUILLET 2023

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
<b>Administratif</b>				
Attaché	A	1	1	1 : 35h dont 1 TP80
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Adm ppal 1ère classe	C	5	3	1 : 35h : dont 1 TP80
Adjoint Adm ppal 2ème classe	C	1	1	5 : 35h 1 : 35h dont 1 TP80
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8 : 35h dont 3 TP80</b>
<b>Technique</b>				
Technicien	B	1	1	35h
Agent de Maîtrise ppal	C	3	3	3 : 35h
Agent de Maîtrise TP et TNC	C	7	7	6 : 35h + 1 : 28h
Adjoint Tech ppal 1ère classe	C	1	0	35h
Adjoint Tech ppal 2ème classe	C	3	2	2 : 35h + 1 : 33h
Adjoint Tech	C	3	2	1 : 35h + 1 : 27h + 1 : 20h
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>15</b>	<b>14 : 35h + 1 : 33h + 1 : 28h + 1 : 27h + 1 : 20h</b>
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
<b>Culturelle</b>				
Adj Patrim ppal 2ème classe	C	1	1	35h
Adjoint Patrim	C	1	1	24h30
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 : 35h + 1 : 24h30</b>
<b>Police</b>				
Brigadier-Chef Principal	C	2	2	2 : 35h
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2 : 35h</b>
<b>Sociale</b>				
ASEM ppal 1ère classe	C	3	2	2 : 35h + 1 :
ASEM ppal 2ème classe	C	1	0	32h30 1 : 32h30
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2 : 35h + 2 : 32h30</b>

<u>Sportive</u>				
Educateur APS ppal 1ère classe	B	1	1	5h
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 : 5h</b>

Agents non titulaires (Emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Rémunération	Motif du contrat	Durée hebdomadaire
Adj Tech ppal	C	Ecole M	I Brut 404	Art 332-13	1 : 33h
2ème classe (1)	C	Ecole M / Cantine	I Brut 382	Art 332-8 5°	1 : 11h + 1 : 12h
Adjoint	C	Receveur Placier	I Brut 382	Art 332-8 5°	2 : 6h30
Technique (2)					
Adjoint					
Technique (2)					
<b>TOTAL</b>					<b>5</b>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Clôture à 18 H 30**

Le secrétaire de séance

Olivier FROMILHAGUE

Le Maire

Christian SOULA